

CENTRE AQUATIQUE – FOIRE AUX QUESTIONS

V. 01/08/2025

Genèse

Pourquoi investir dans une piscine publique alors que le nombre de piscines individuelles privées a fortement augmenté ?

Les piscines publiques répondent à une série de besoins à la fois différents et complémentaires des piscines privées individuelles.

Il s'agit avant toute chose d'une question de sécurité, d'apprentissage de la natation et de lutte contre les noyades. Les piscines publiques permettent d'organiser les cycles du « savoir nager » pour les enfants qui sont en primaire. Elles sont également de vrais lieux de santé publique, en proposant au plus grand nombre et à tous les âges des activités physiques (natation, aquagym et autres activités aquatiques...), sans oublier les personnes porteuses de handicap

D'autre part, les piscines publiques sont accessibles à tous les citoyens indépendamment de leur situation financière (y compris ceux qui ne peuvent pas se permettre d'accéder à une piscine privée). Elles sont maintenant conçues pour être plus respectueuses de l'environnement, avec des systèmes de traitement de l'eau plus efficaces et une consommation d'énergie réduite.

Enfin, elles permettent à des clubs structurés de développer la pratique sportive dans notre pays.

Pourquoi le projet initial chemin de Reydet a été abandonné ?

Un projet de construction d'un nouveau parc aquatique sur le site du chemin de Reydet, à l'Isle-sur-la-Sorgue, a effectivement d'abord été étudié. Il a cependant rapidement été confronté à un contexte économique défavorable, marqué par une forte inflation des coûts de l'énergie et du bâtiment. Des questions de consommation foncière et d'éloignement du site envisagé des habitations et écoles se sont également posées.

Face à ces contraintes, les élus ont dû réorienter leur démarche pour garantir un projet à la fois soutenable, ambitieux et responsable.

Ainsi, le choix s'est porté sur une solution plus équilibrée : la rénovation et l'extension de la piscine existante à l'Isle-sur-la-Sorgue. Ce projet revisité permet de répondre aux priorités identifiées, tout en maîtrisant les dépenses et en évitant toute pression fiscale supplémentaire pour les habitants.

Ce nouveau projet répond à trois objectifs majeurs :

- Garantir l'apprentissage du savoir-nager pour tous les élèves du primaire sur l'ensemble du territoire intercommunal.
- Réduire l'impact environnemental grâce à des performances élevées en matière de consommation d'eau et d'énergie.
- Respecter un cadre budgétaire soutenable, avec un coût maîtrisé à moins de 13 millions d'euros, financé sans alourdir la fiscalité locale.

Travaux et calendrier

Quelle est la durée prévue du chantier ?

Le chantier est prévu pour une durée de 23 mois. Le chantier démarrera le 1^{er} juillet 2025. La livraison est attendue en mai 2027.

Quand débiteront les travaux de réhabilitation ?

Les travaux débiteront en juillet 2025.

Pourquoi fermer la piscine juste avant l'été et ne pas avoir attendu la rentrée ?

La piscine ferme effectivement le 1er juillet 2025 afin de permettre le démarrage immédiat des travaux de rénovation et d'agrandissement. Nous avons attendu la fin de la saison scolaire 2024-2025 pour que les enfants puissent terminer leur cycle d'apprentissage de la natation. Cependant, il était essentiel de commencer les travaux dès que possible, car leur durée est estimée à presque deux ans. Nous souhaitons garantir la réouverture de la piscine avant l'été 2027 et qu'elle soit totalement opérationnelle pour la rentrée scolaire 2027, afin de permettre la reprise des cycles d'apprentissage scolaires du savoir nager. De plus, la piscine existante étant âgée, attendre aurait pu présenter des risques supplémentaires. Ainsi, bien que cela coïncide avec le début de la saison estivale, démarrer les travaux au plus tôt était une décision nécessaire pour assurer la sécurité et la disponibilité future de la piscine.

Nous sommes convaincus que ces travaux sont nécessaires pour offrir à notre territoire une piscine moderne, sûre et adaptée aux besoins futurs. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience pendant cette période de transition.

Pourquoi faut-il fermer complètement la piscine pendant les travaux ?

Compte tenu de l'âge de la piscine (1974) et de son état (malgré son entretien régulier) les travaux sont d'une grande ampleur et nécessitent que le site soit dédié au chantier.

Quels seront les impacts du chantier sur les riverains et la circulation aux abords du site ?

L'accès du chantier sera effectué *via* la rue Cité Fabre de Sérignan et l'extrémité Ouest du Chemin du Petit Cancet. Les riverains immédiats ont été conviés à une réunion publique d'information le 25 juin 2025 au cours de laquelle ils ont été informés des impacts en termes de circulation d'engins, d'installation de grue et d'éventuelles nuisances temporaires. Les riverains disposent d'une boîte aux lettres physique située à l'entrée du chantier ainsi qu'une adresse email pour adresser toute question au directeur de chantier. L'adresse est la suivante : chantier.cn.islesurlasorgue@demathieu-bard.fr

Le bâtiment sera-t-il conçu dans une logique de développement durable ?

Le projet intègre une démarche écoresponsable ambitieuse : production d'énergie solaire (xxx m² de panneaux photovoltaïques), géothermie / aérothermie couvrant 90 % des besoins en chaleur, éclairage 100 % LED, gestion optimisée de l'eau (88 L/baigneur) et récupération des eaux usées et de pluie. Il mise également sur l'utilisation de matériaux biosourcés et le réemploi, avec notamment une charpente et des habillages intérieurs en bois. L'ensemble vise un impact environnemental réduit, en ligne avec les standards du Bâtiment Durable Méditerranéen dont il vise le niveau Argent.

Pourquoi avoir choisi de réhabiliter une piscine plutôt que d'en construire une nouvelle ?

Initialement, un nouveau parc aquatique avait été envisagé sur un autre site, mais son coût était plus important et incompatible avec le contexte économique actuel. Les élus ont donc opté pour une

solution plus responsable : la rénovation et l'extension de la piscine existante. Ce choix permet de répondre aux besoins du territoire (apprentissage du savoir-nager, offre de loisirs, performance environnementale), tout en maîtrisant les coûts (moins de 13 M€ de travaux), en utilisant un site déjà dédié et raccordé à tous les réseaux et sans augmenter la fiscalité locale. Le projet permet de ne pas consommer de surface naturelle ou agricole.

Contenu du futur centre aquatique

Quels équipements seront proposés dans le futur centre aquatique ?

Le futur centre aquatique sera doté de trois bassins : un bassin extérieur de 25 mètres avec six lignes de nage soit de 375 m², un bassin intérieur de 25 mètres avec 4 lignes sur 250 m² et un bassin d'apprentissage de 150 m². Il disposera également de dispositifs ludiques destinés aux loisirs tels que des jeux aquatiques de type *splashpad* sur 160 m² et de modules sportifs pour les activités à la belle saison dans le parc.

Y aura-t-il un bassin sportif ? Un bassin ludique ? Un espace bien-être ?

Le futur centre aquatique sera doté de trois bassins : un bassin extérieur de 25 mètres avec six lignes de nage soit de 375 m², un bassin de 25 mètres avec 4 lignes sur 250 m² et un bassin d'apprentissage de 150 m². Il disposera également de dispositifs ludiques destinés aux loisirs tels qu'un parc de jeux aquatique de type *splashpad* sur 160 m² et de modules sportifs pour les activités à la belle saison dans le parc. Les deux bassins de 25 mètres sont conçus pour la pratique sportive, le bassin de 150m² et le *splashpad* offriront de vrais atouts pour les aspects ludiques du lieu.

En analysant les besoins du territoire et les surcoûts associés, il n'a pas été décidé de retenir ni de bassin nordique (extérieur chauffé l'hiver), ni d'espace de type spa.

L'équipement sera-t-il accessible aux personnes en situation de handicap ?

Oui, le cahier des charges donné aux concepteurs et architectes a intégré une prise en compte précise de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Il s'agit notamment :

- De l'accès à l'établissement (places de parking réservées à proximité, chemins d'accès praticables et sans obstacles, entrées accessibles avec des portes larges et des espaces de manœuvre suffisants).
- Des accès aux vestiaires et sanitaires (vestiaires adaptés et bancs de transfert, douches accessibles et toilettes adaptées avec des barres d'appui et des espaces de manœuvre suffisants).
- Des accès aux bassins (pédiluves en pente douce, échelles d'accès adaptées...) et particulièrement au bassin d'apprentissage équipé d'un escalier et main courante.
- De la sécurité et de l'assistance (personnel formé, signalétique...).

Ces aménagements visent à garantir que les personnes porteuses de handicap puissent accéder et profiter des installations de la piscine de manière sûre et autonome.

Le grand espace extérieur enherbé sera-t-il conservé ? Est-il prévu l'installation d'un petit kiosque pour se restaurer ?

Oui, le parc est véritablement un atout du site. Ce grand espace sera maintenu et embelli. Il y sera ajouté des ombrages, des jeux extérieurs...

Un espace de boissons et restauration rapide est prévu.

Le parc ne sera-t-il accessible qu'aux utilisateurs du centre aquatique ?

Oui, il sera aménagé et entretenu par les équipes en charge de la gestion de la piscine. Des jeux et équipements y seront installés et il sera dédié aux utilisateurs du centre aquatique. Il sera ainsi surveillé et sécurisé.

Scolaires

Est-ce que cela signifie que les enfants ne bénéficieront plus de cours de natation pendant les 18 mois de chantier ?

En effet, en raison des travaux d'extension et de rénovation de la piscine entre juillet 2025 et avril 2027, les cours de natation seront suspendus. Vu l'ampleur des travaux, une fermeture complète était nécessaire.

La collectivité travaille déjà à anticiper la reprise et à renforcer l'offre dès la réouverture de la piscine afin de permettre aux enfants de rattraper ce temps perdu dans les meilleures conditions possibles.

Des solutions de remplacement sont-elles envisagées pour assurer le dispositif « savoir nager » ?

Non, il n'était pas possible de pallier cette suspension d'enseignement durant la période des travaux. Vu l'ampleur des travaux, une fermeture complète était nécessaire. Les piscines les plus proches sont soit saturées, soit beaucoup trop distantes du territoire.

Cette situation est temporaire, et tout sera mis en œuvre pour renforcer l'apprentissage de la natation dès l'ouverture du centre aquatique intercommunal en avril 2027.

Qu'est-il prévu pour le public scolaire à l'ouverture du centre aquatique et sportif ?

L'ensemble des élèves de niveau élémentaire du territoire de la CCPSMV auront accès à des créneaux réservés dans le cadre de l'éducation nationale pour bénéficier du dispositif « savoir nager ». 26 000 scolaires seront accueillis chaque année avec 25 classes par semaine.

Accessibilité

Quelles seront les options de transport pour accéder au centre (stationnement vélo, parking, transport bus) ?

Le futur centre aquatique sera facilement accessible grâce à plusieurs aménagements pensés pour tous les usagers :

- Un **nouveau parking de 175 places**, incluant des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite (PMR) et des **bornes de recharge pour véhicules électriques**.
- Une **voie structurante de 160 mètres**, équipée de **pistes cyclables et de trottoirs**, permettra un accès sécurisé pour les cyclistes et les piétons.
- Une **liaison piétonne arborée de 80 mètres** offrira un chemin agréable et ombragé jusqu'à l'entrée du centre.
- Le site bénéficiera également d'une **desserte PMR**, facilitant l'accès aux personnes en situation de handicap.

Les possibilités de transport en commun (bus) feront l'objet d'une coordination avec les services de mobilité locale à l'approche de la réouverture, afin d'assurer une desserte adaptée et régulière.

Activités associatives et sportives

Où les activités aquatiques (natation, plongée, etc.) pourront-elles avoir lieu pendant les deux ans de fermeture ?

Pendant les travaux, les activités associatives aquatiques sont suspendues sans possibilité de redéploiement. Toutefois, voici quelques possibilités de sites alternatifs : la Bull'Aquatic (Châteauneuf-de-Gadagne) propose des activités « Aqua-Kids » pour enfants de 3 à 8 ans et stages de natation pour 5–12 ans. Les piscines municipales des communes voisines, accessibles en transports scolaires ou covoiturage : Pernes-les-Fontaines, Cavaillon, Carpentras, Le Pontet ou encore Avignon. Ces établissements disposent de piscines couvertes ou mixtes (intérieur/extérieur) et offrent des activités pour enfants.

Les associations qui utilisaient la piscine pourront-elles bénéficier du futur équipement comme elles le font aujourd'hui ?

Oui, absolument. Le futur équipement aquatique restera accessible à ces associations historiques du territoire (natation, plongée, kayak et triathlon), des créneaux dédiés leur seront réservés. La volonté de la CCPSMV est de renforcer les partenariats existants et d'offrir à toutes ces associations des conditions optimales pour la pratique de leurs activités dans un équipement complètement modernisé. Les modalités d'adhésion à ses clubs sportifs seront précisées à l'approche de la réouverture, en concertation avec les structures concernées.

Fonctionnement futur

Qui exploitera le centre aquatique une fois les travaux terminés ? Le futur équipement sera-t-il géré directement par la communauté de communes ou par un délégataire privé ?

La société OPALIA a été retenue dans le cadre d'un contrat de concession signé avec la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse. Elle sera en charge de l'exploitation commerciale, de la gestion technique, de l'entretien et de la maintenance tout en restant sous le contrôle de la collectivité. Les orientations seront donc validées par la puissance publique avant mise en application.

Quels seront les jours et horaires d'ouverture du centre aquatique ?

Plus de 3 700 heures d'ouverture par an sont prévues par le futur centre aquatique comprenant plus de 2 000 cours chaque année (académie des p'tits nageurs et club aquasport). 23 événements et animations sont par ailleurs prévus tout au long de l'année.

Les plannings et le détail des jours et horaires seront communiqués ultérieurement.

Le centre sera-t-il ouvert pendant les vacances scolaires et les week-ends ?

Le futur centre aquatique et sportif sera ouvert toute l'année, y compris durant les week-ends et périodes de vacances scolaires. Seuls quelques jours par an d'arrêts techniques seront planifiés. Les utilisateurs seront prévenus à l'avance.

Des cours de natation seront-ils proposés par le gestionnaire de l'équipement ?

Oui, la société OPALIA futur gestionnaire du site met en place notamment une « Académie des P'tits Nageurs ». Il s'agit d'une école de natation conçue pour les jeunes enfants (dès 3 ans), encadrée par des éducateurs qualifiés. Elle propose un parcours progressif en plusieurs niveaux — jardin aquatique,

initiation, apprentissage et perfectionnement — favorisant l'aisance dans l'eau, la confiance et les habiletés motrices.

Tarifs

Il me reste des tickets d'entrée de l'ancienne piscine municipale. Pourrais je les utiliser lors de la réouverture ?

Non, désolé. Ce ne sera pas possible car la gestion de l'équipement a changé. C'est dorénavant la Communauté de Communes qui a en charge le nouveau centre aquatique. C'est pourquoi plusieurs mois avant la fermeture, les utilisateurs de l'ancienne piscine ont été prévenus de ces changements.

Quels seront les tarifs d'entrée au futur centre aquatique ?

Pour réaliser ce projet ambitieux de rénovation et d'agrandissement, la collectivité a choisi une délégation de service public (DSP) : cela signifie qu'un partenaire privé est chargé de concevoir, construire puis exploiter la piscine, tout en restant sous le contrôle de la collectivité. Concrètement, cela veut dire que les tarifs ne seront pas décidés uniquement par l'exploitant : ils devront être validés par la puissance publique, ce qui garantit une régulation attentive des prix.

Les tarifs définitifs seront établis environ six mois avant la réouverture. Il est possible qu'ils évoluent par rapport à ceux que vous connaissiez jusqu'ici, en raison des services améliorés et du confort accru qu'offrira la nouvelle piscine. Mais ils resteront cohérents avec ceux pratiqués dans les autres piscines de la région. Une grille tarifaire sera proposée et prévoira un tarif préférentiel destiné aux habitants de la communauté de communes. Cette démarche vise à préserver un accès facilité pour les résidents locaux, tout en tenant compte de la qualité des équipements et des usages variés. Enfin, il faut rappeler qu'une piscine publique fonctionne rarement à l'équilibre financier, car elle remplit avant tout une mission de service public : accueillir tous les publics, notamment les scolaires et les associations, tout en maîtrisant les coûts pour les usagers. C'est pourquoi la communauté de communes continuera à participer financièrement au fonctionnement de la piscine, afin de garantir un équipement à la fois moderne, accessible et durable.

Des tarifs préférentiels seront-ils proposés aux habitants de l'intercommunalité ?

Oui, la grille tarifaire prévoira un tarif préférentiel destiné aux habitants de la communauté de communes.

Y aura-t-il des abonnements ou cartes multi-entrées ?

Oui, il y aura plusieurs tarifs avec des entrées à l'unité, des formules pour ceux qui pratiquent très régulièrement la natation mais également pour bénéficier des différentes activités qui seront proposées.

Ces travaux d'ampleurs et le fait que ce soit une gestion déléguée vont-ils entrainer des tarifs d'entrée très élevés ?

Le choix de réalisation pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la piscine s'est porté sur une délégation de service public (DSP) en conception-construction et exploitation. Concernant les tarifs d'entrée, il est important de noter que, dans le cadre d'une DSP, les prix ne sont pas fixés par le seul exploitant. Ils sont validés par la puissance publique, ce qui garantit un contrôle sur les tarifs appliqués.

Les tarifs seront fixés définitivement environ six mois avant l'ouverture de la piscine rénovée. Une augmentation des tarifs est possible par rapport aux tarifs actuels, mais elle sera justifiée par la qualité des prestations offertes et sera alignée sur les tarifs pratiqués dans les autres piscines du secteur.

De plus, une grille tarifaire prévisionnelle sera établie, incluant un tarif préférentiel pour les habitants de la communauté de communes. Cette mesure vise à garantir que les résidents locaux continuent à bénéficier d'un accès plus abordable à la piscine. Les tarifs resteront raisonnables et reflèteront les améliorations apportées par les travaux de rénovation et d'agrandissement.

Il est également important de savoir qu'une piscine publique est généralement déficitaire, car elle intègre des contraintes de service public, telles que l'accueil des scolaires et des clubs, ainsi que la maîtrise des tarifs d'entrée. Ce sera le cas ici, avec une participation financière de la communauté de communes pour soutenir son fonctionnement. L'objectif est de trouver un équilibre entre un équipement moderne, accessible et dont le budget est maîtrisé.